

Rapport de majorité N° 252
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Béatrice ENGGIST
intitulé « Des macarons indigestes à Nyon »

Nyon, le 7 avril 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission traitant du Rapport municipal s'est réunie le 4 février 2016, en présence de Mmes Elisabeth Ruey-Ray, Municipale et Naïma Mameri Khiat, déléguée à la mobilité, ainsi que des commissaires suivants : Mmes Enggist Béatrice, Guignet Mireille, Schwerzmann Danièle, présidente et rapportrice, MM. Karlen Dominique, Mermilliod Jean-Claude, Tawil Joël, Vuille Jean-Pierre. M. Miéville Laurent est excusé.

La commission remercie Mmes Ruey-Ray et Mameri pour la présentation de l'objet traité ainsi que pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

Introduction

En guise d'introduction, il s'agit de rappeler que bon nombre d'informations concernant les tarifs appliqués, les types d'autorisations, les descriptifs des usagers potentiels figurent dans le rapport municipal et peuvent être consultés en appui du rapport ci-dessous.

Du concept de mobilité...

Nul n'ignore que la ville de Nyon et sa région connaissent un accroissement de population parmi les plus importants du pays. Le réseau routier n'est pas extensible, le nombre de voitures augmente avec le nombre d'habitants. Par conséquent, il s'agit maintenant de diversifier les moyens de transport afin de ne pas engorger le centre-ville et de permettre aux piétons de vivre sereinement leurs déplacements. Trains, bus, deux-roues y contribuent.

Les usagers des voitures doivent pouvoir se rendre où ils le veulent et, via une politique de stationnement équitable et appropriée, se parquer sans risque et au meilleur prix. Le prix payé pour le stationnement d'un véhicule fait partie de son prix de revient, au même titre que le carburant, etc.

Au Centre-ville

Toute nouvelle construction se prévoit avec places de parc.

Des zones...

Le nombre de macarons à disposition par zone correspond au 50% des places disponibles par secteur. En effet, la Municipalité veut maintenir un pourcentage de places suffisant pour les visiteurs et les besoins occasionnels.

Au mois de décembre, 272 macarons sur les 389 disponibles au total ont été octroyés. Ces statistiques évoluent bien sûr avec le temps. Mais le fait que tous les macarons n'ont pas encore été octroyés permet d'éviter les listes d'attente et de satisfaire les demandes au fur et à mesure qu'elles arrivent.

Macarons disponibles / nbre de places dans zone / macarons accordés

Zone A : 25 / 52 / 0

Zone B : 16 / 32 / 1

Zone B P : 85 / 169 / 80

Zone C : 15 / 29 / 6

Zone D : 32 / 63 / 3

Zone E : 33 / 64 / 14

Zone F : 6 / 12 / 7

Zone F P : 150 / 130 / 152 (surbooking de 10%)

Zone G : 27 / 53 / 9

Zone H : stationnement réservé au site de la Vuarpillière dont les entreprises participent à un plan de mobilité de site

La carte de stationnement privilégié sera disponible sur le SIT de la Ville à l'adresse suivante : <http://map.nyon.ch> (thème stationnement / rubrique stationnement privilégié)

Ainsi, ces prescriptions municipales donnent la possibilité aux habitants et aux ayants droit munis d'une autorisation, de se parquer de manière prolongée sur des emplacements réservés à du stationnement à durée limitée.

La somme de fr 80.-/mois pour un macaron/véhicule a été contestée par une partie de la commission : à Neuchâtel ou Genève, cette tarification est inférieure. Ce qui a pour conséquence que le domaine public est saturé et que les parkings souterrains sont vides à Genève, par exemple. De plus, la qualité de l'offre n'a pas changé et une quelconque amélioration de parcage ne peut être utilisée comme justificatif.

A la question de savoir qui a fixé le montant de fr 80.- , il a été répondu que l'office de la mobilité propose et la Municipalité décide. Pour ces instances, cette somme est raisonnable, il s'agit de s'adapter aux prix du marché ; d'ailleurs ce changement de tarification n'a soulevé aucune protestation, ce qui a fait dire à l'un des commissaires que l'on ne proteste pas quand on n'a pas le choix... (à Rive, par exemple)

D'autre part, si l'on compare les prix pratiqués par les parkings tels que la Duche (220.-/mois) ou Bel-Air (220.-/mois) qui sont des parkings privés, l'offre communale reste attractive.

Conclusion

La majorité de la commission a pris bonne note du rapport municipal no 252 et entend que cette nouvelle tarification a permis de rééquilibrer l'offre et la demande de places de parc tout en demeurant largement concurrentielle vis-à-vis des tarifs appliqués par les privés. Cette gestion du stationnement favorise les nouvelles offres en transports publics et mobilité douce.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 252 relatif à la réponse au postulat du 20 octobre 2015 de Mme la Conseillère communale Béatrice ENGGIST, concernant le réexamen du tarif des macarons de stationnement privilégié pour les résidents et les entreprises,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 252 valant réponse au postulat du 20 octobre 2015 de Mme la Conseillère communale Béatrice ENGGIST « Des macarons indigestes à Nyon »..

La majorité de la Commission :

Guignet Mireille, Karlen Dominique, Mermilliod Jean-Claude, Tawil Joël, Schwerzmann Danièle, présidente et rapportrice.